



**CNBA**

Chambre  
Nationale  
de la  
Batellerie  
Artisanale

Chambre nationale de la batellerie artisanale

CONSEIL D'ADMINISTRATION n°126

Séance du 20 septembre 2016

## Délibération n°2

### Versement d'une subvention à l'association *Vivre le Canal*

*Vu le code des transports, notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18 ;*

*Vu l'arrêté du 13 avril 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

*Vu la délibération n°2 du conseil d'administration du 24 novembre 2015 relative à l'approbation du budget prévisionnel de la Chambre nationale de la batellerie artisanale pour 2016 ;*

*Vu le rapport fait en séance ;*

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale approuve le versement d'une subvention de **1 500 euros** à l'association *Vivre le Canal*, au titre du voyage promotionnel du transport fluvial « voyage entre 2 mers » organisé du 28 août au 21 octobre 2016.

#### **Article 2**

La présente délibération sera publiée au registre des délibérations de la Chambre nationale de la batellerie artisanale.

Paris, le **28 SEP. 2016**

Le président du conseil d'administration de la  
Chambre nationale de la batellerie artisanale,

Michel DOURLENT